

AR EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

016-211602362-20181010-D\_2018\_9\_7-DE  
Reçu le 24/10/2018

DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440 - MOUTHIER-SUR-BOËME

tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :  
D\_2018\_9\_7

L'an deux mille dix huit , le mercredi 10 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 23

Date de convocation du : 03 Octobre 2018

Présents : 17

**Présents** : Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame RELET Graziella, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur FOUCHÉ Joël, Monsieur NOËL Frédéric, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur SUSSET Bernard

Votants : 17

**Objet : Eclairage public -  
Campagne de résorption des  
lampes à vapeur de mercure**

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Madame GROLLEAU Rachel, Madame SOULET Sandrine, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur NEBOUT Joël

**Secrétaire de Séance** : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie  
les jour, mois et an que  
dessus.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2013\_2\_8 en date du 8 février 2013, il a été acté de conventionner avec le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16), dans le cadre de la campagne de suppression des sources lumineuses à vapeur de mercure en procédant à leur remplacement par d'autres matériels beaucoup moins énergivores.

Au registre sont les  
signatures. Pour copie  
conforme.

En 2017, il a été décidé de réactualiser le dossier et de faire une étude auprès du SDEG 16 pour connaître les impacts financiers et techniques de cette campagne. Un plan de financement des travaux, établi par le SDEG 16 et relatif à cette opération, a été présenté lors de la séance du Conseil Municipal en avril 2018. Monsieur le Maire présente le plan de financement des travaux réactualisé.

La commission travaux, réunie le 27 septembre dernier, a retenu la solution de remplacer les lampes à vapeur de mercure par des lampes à décharge sur les points lumineux de la commune avec coupure de l'éclairage entre 23h et 6h du matin, dans un souci de réaliser des économies d'énergie et de préserver la biodiversité nocturne.

Le montant des travaux s'élève à 14 972.46 € toutes taxes comprises, sur lequel la contribution de la collectivité se porterait à 4 416.27 € (65% du montant HT des travaux d'installation d'éclairage public et 30% du montant HT de remplacement de luminaires). Ces travaux porteraient sur le remplacement de 62 points lumineux.

Monsieur le Maire précise qu'il est possible de conventionner pour le versement d'un fonds de concours au SDEG 16 à hauteur du montant de la contribution de la collectivité afin de financer ces travaux en section d'investissement.

**Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :**

- **ACCEPTE** l'exécution des travaux ainsi présentés ;
- **DECIDE** que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22h30 à 6h00 sur l'ensemble du territoire communal à l'exception du point lumineux situé devant la salle Gilles Ploquin (2h00-6h00 les vendredi et samedi) et d'en informer la population ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir une convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG16, pour le montant de la contribution de la collectivité afin de financer ces travaux en section d'investissement pour lesquels les crédits sont inscrits en dépenses d'investissement ;
- **DECIDE** de retenir les lanternes routières Ekko S (55 en 50W et 14 en 70W) coloris « gris sablé ».

**Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0**

Emis le 10/10/2018, transmis en sous-préfecture et rendu  
exécutoire le 24 OCT. 2018

